

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 décembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018

2018 SG 55 Subvention (40.000 euros) et convention avec le Centre National de la Recherche Scientifique – CNRS.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 27 novembre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention au Centre National de la Recherche Scientifique – CNRS ainsi que l'autorisation de signer la convention correspondante ;

Sur le rapport présenté par Mme Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec le Centre National de la Recherche Scientifique – CNRS.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 40.000 euros est attribuée au Centre National de la Recherche Scientifique - CNRS, pour la réalisation par l'IPRAUS - ENSA Paris-Belleville, d'une recherche sur la ceinture de Paris à l'aune des dynamiques nouvelles de coopération de 1990 à nos jours.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris au titre de la Mission Métropole du Grand Paris pour l'exercice 2018 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO